

ou trois dollars en deux ou trois jours. Cela n'est pas bon pour les petits actionnaires indépendants qui sont ici. S'ils doivent vendre les actions qu'ils détiennent à un certain temps pour des motifs personnels, ils doivent accepter le prix du marché au jour où ils vendent. S'il arrive que le prix est de 89 au lieu de 93 dollars, ils doivent accepter les 89 dollars. Lorsqu'on augmente le nombre des actions, on augmente du même coup le nombre des personnes qui pourront logiquement en acheter et auront les moyens d'en acheter, on élargit cela et on fait affaires en huitièmes de point, sur le marché de la bourse au lieu de s'exposer aux perturbations qui peuvent aller jusqu'à deux, trois ou quatre fois.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Ce que vous avez dit peut se résumer en disant qu'un tel plan donne au marché une condition stable, ce qu'on n'aurait pas autrement, pour la fixation de successions et autres choses de cette nature?

M. BURGESS: En effet, c'est vrai. Si je puis prendre un seul moment pour répondre à la deuxième partie de la question relativement au plan d'épargne des employés, parce qu'on nous a insultés et nous a dit que nous ne nous préoccupions pas beaucoup du désir de nos employés de se procurer des actions; et depuis la dernière fois que nous avons comparu ici, nous avons tenu un scrutin parmi nos employés. Le résultat démontre qu'environ 90 p. 100 de nos employés estiment—et ce scrutin était basé sur la bonne foi et absolument anonyme — environ 90 p. 100 estiment qu'ils pourraient profiter davantage de cette modification relativement aux placements par le truchement du plan d'épargne des employés en achetant des actions de la compagnie si on subdivisait les actions de façon à en faire cinq avec une.

Le sénateur ISNOR: De quelle façon avez-vous tenu ce scrutin?

M. BURGESS: Je présume que nous avons procédé de la même façon que la plupart des compagnies procéderaient. On a distribué des questionnaires. On demandait aux employés d'y répondre. On ne conservait pas de registres; rien sur aucun de ces bulletins n'indiquait d'aucune façon de quel employé il s'agissait ou bien quel était son emploi. Les bulletins nous ont été remis dans des enveloppes scellées, et ce sont des représentants des employés et du bureau des relations extérieures qui ont ouvert les enveloppes. M. Johnston, le président, ni aucun autre représentant de la compagnie savent de quelle façon les employés ont voté.

Le sénateur ISNOR: Quelles étaient les questions?

M. BURGESS: Voici le bulletin tel qu'on l'a remis aux employés:

L'Interprovincial Pipe Line Company présente actuellement une pétition au Parlement du Canada afin d'amender la charte de la compagnie en divisant ses actions de façon à avoir cinq actions pour une.

Une telle modification aurait pour effet qu'une action, actuellement évaluée à \$90 selon le marché, serait divisée en cinq actions, dont chacune vaudra environ \$18.

La compagnie aimerait présenter au Parlement une déclaration de fait quant aux désirs de ses employés à ce sujet. Par conséquent, on demande à chaque employé qui participe au plan d'épargne des employés, de répondre aux deux questions suivantes:

1. Serait-il plus attrayant pour vous, comme moyen de faire des placements par l'intermédiaire de votre plan d'épargne, si on subdivisait le capital de façon à avoir cinq actions au lieu d'une seule, de sorte que chaque nouvelle action aurait sur le marché une valeur d'environ \$18?

Il y avait ensuite un espace réservé pour «oui» et un espace pour «non».

2. Si vous profitez présentement de votre plan d'épargnes pour des épargnes au comptant, ou si vous songez à agir ainsi à un certain moment dans l'avenir, est-ce que le prix inférieur par unité des actions de la compagnie vous inciterait à modifier votre allocation des épargnes au comptant pour acheter plutôt des actions de la compagnie?

Il y avait ensuite un espace réservé pour une réponse «oui» ou «non».